



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Gérard MASOCH - Aline CHIAPUSSO - Xavier LETT - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - Christian SIMON - René PERRI - Claude FRIQUET - Yannick TEYSSIER - Géraldine BOTTE - Sandrine JAMMES - Gabrielle GINDRE

Absents : Dominique MOREAU - Denis PASTEL - Angeline CRASEZ

Procurations : Marie DA LAMA à Sandrine JAMMES - Laurence PETINOT à Gérard MASOCH

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de la convocation : 22 mai 2018

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 avril 2018.

1. ANNULLATION DE LA CREANCE DUE PAR L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Thierry THEOLIER se retirant et ne participant au vote), approuve l'annulation des titres 413, 414 et 462 dus par l'association Office de tourisme Modane Valfréjus.

2. SUPPRESSION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal par un vote à bulletins secrets, 12 voix pour, 5 contre et 2 bulletins nuls, approuve la suppression d'un poste de Gardien-brigadier de police municipale à temps complet et la création d'un poste de Brigadier-chef principal à temps complet, relevant de la catégorie C au service de la police municipale à compter du 1^{er} juin 2018. Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

3. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour étudier les mesures et moyens à mettre en œuvre pour la conformité de la collectivité vis-à-vis du RGPD, le cas échéant en lien avec l'AGATE.

4. TOUR DE SAVOIE MONT BLANC EDITION 2018 : CONTRAT DE PARTENARIAT AFFERENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat de partenariat avec le comité d'organisation du Tour de Savoie Mont Blanc pour l'organisation du départ de la deuxième étape le 22 juin 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

5. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET LE SDES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de confier au SDES la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention afférente et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

6. MISE EN PLACE DU SERVICE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (CEP) : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET LE SDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service Conseiller en Energie Partage (CEP) proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention triennale d'adhésion afférente.

Les crédits de fonctionnement correspondants seront inscrits au budget primitif de la Commune en temps utile.

7. AMENAGEMENT DE PLATEFORMES DE TRAITE ET DESSERTES PASTORALES SUR L'ALPAGE DU LAVOIR : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU LAVOIR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'Association Foncière Pastorale du Lavoir dans le cadre du projet d'aménagement de quatre nouvelles plateformes de traite nécessitant la création de dessertes pastorales pour l'acheminement de la machine à traire, sur le site classé du Mont-Thabor.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

8. REAMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN DE MODANE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel relatif à la demande de subvention pour le réaménagement du centre ancien de Modane – Secteur Quartier de la Paix dont le coût d'objectif s'établit à soixante-dix-neuf mille sept cent vingt euros hors taxes (79 720 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents afférents.

9. NATURA 2000 SITE S37 (MASSIF DU MONT THABOR) – CONVENTION DE TRANSFERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'Etat ayant pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre du DOCOB du site S37 qui définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles, indique les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site, les moyens financiers d'accompagnement et précise les modalités de mise en œuvre des mesures contractuelles.

10. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise prenant en compte les modifications de la dotation de solidarité pour l'année 2018, fixant les nouvelles fractions de taux d'imposition communautaire et les clés de répartition ci-dessous pour l'ensemble des 10 communes composant l'EPCI.

Fraction de taux d'Imposition communautaire déterminant le montant à répartir :

↳Taxe d'habitation -----	2.28 %
↳Taxe sur le foncier bâti -----	3.19 %
↳Taxe sur le foncier non bâti-----	27.22 %
↳Cotisation foncière des entreprises -----	5.37 %

Clé de répartition de la dotation de solidarité communautaire :

↳Aussais-----	22.75 %
↳Avrieux-----	3.40 %
↳Bessans -----	0.45 %
↳Bonneval-sur-Arc-----	0.20 %
↳Fourneaux -----	7.80 %
↳Le Freney-----	7.08 %
↳Modane -----	42.20 %
↳Saint-André-----	9.71 %
↳Val-cenis-----	3.04 %
↳Villarodin-Bourget -----	3.37 %
TOTAL-----	100.00%

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 26 avril 2018 :

- ✎ Accord-cadre à bons de commande / Aménagement entretien de voiries et réseaux divers / Lot 1 – Revêtements enrobés et travaux annexes
- ✎ Accord-cadre à bons de commande / Aménagement entretien de voiries et réseaux divers / Lot 2 – Réseaux divers et petites maçonneries
- ✎ Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du camping municipal «Les Combes»
- ✎ Renouvellement concession au cimetière de Modane - N°1120 du 23/05/2018 – SUCCESSION PORTAZ Gabriel
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain - DIA N°073 157 18 R 0016 Réceptionnée le 27/04/2018
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain - DIA N°073 157 18 R 0015 Réceptionnée le 26/04/2018

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h50

A Modane, le 08 juin 2018

La Secrétaire de séance,

Géraldine BOTTE



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN



